

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Avis Public

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet 2026-427-11 adopté le 14 septembre 2026, modifiant le règlement de zonage afin;

- De modifier les dispositions reliées aux conteneurs.
- De clarifier les cours dans un lot d'angle (transversal) ainsi que les aires de stationnement.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 septembre 2026, le conseil a adopté le second projet de règlement no. 2026-427-11.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village située au 541, rue Notre-Dame, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village située au 541, rue Notre-Dame, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

3. Pour être valide, toute demande doit :

– indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

– être reçue au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village située au 541, rue Notre-Dame au plus tard le 1^{er} octobre 2026;

– être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ainsi que toute zone contiguë à celle-ci ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède

pas 21.

4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 septembre 2026:

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir la demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires; être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 14 septembre 2026, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village située au 541, rue Notre-Dame, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

FAIT ET DONNÉ à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ce 16^e jour du mois de septembre deux mille vingt-six.



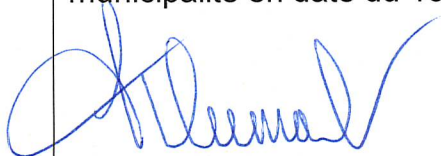
Isabelle Dumont

Directrice générale / greff.-trésorière, g.m.a., niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION

de l'avis public relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Isabelle Dumont, directrice générale, greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 2026-427-11 à l'hôtel de ville, au Centre récréatif Léo-Paul Therrien, sur le site internet de la municipalité en date du 16 septembre 2026.



Isabelle Dumont,

Directrice générale / greff.-trésorière, g.m.a., niv.1

16 septembre
2026